

RÉNOVATION
ELECTRICITE
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
Estimations gratuites
661-9211
GUILLÔT
CHAUFFE-EAU: 40 GAL. 165 S / 60 GAL. 245

DÉPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE • FOND D'INVESTISSEMENT • CONSEILLERS FINANCIERS • SERVICES FIDUCIAIRES • GESTION DE PORTEFEUILLE • REEA • PLANIFICATION SUCCESSORALE • REA • DÉPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE



"Moi je règle toutes mes affaires avec les 2 comptes qui rapportent le plus sur le marché: comparez!"

Jean Perron
Comédien

Compte-chèques

ACTIF

à intérêt quotidien jusqu'à

8.75%

Compte d'épargne

PLACEMENT

jusqu'à

8.75%

RENSEIGNEZ-VOUS AUJOURD'HUI!

DÉPÔT GARANTI

10 1/4%	10%
5 ans*	3 ans*
9 3/8%	7 3/4%
1 an*	30 jours

60 ans et plus: + 1/8% *taux annuel

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

1 an	3 ans	5 ans
10 3/4%	11 1/4%	11 1/4%

Financement possible jusqu'à 90%



TRUST
PRÊT ET REVENU

PLACE D'YOUVILLE 692-1221
GALERIES DE LA CAPITALE 626-1221
PLACE DE LA CITÉ 652-1221

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

SUITE de la première page**OUVERTURE...**

Le déséquilibre des forces conventionnelles en Europe en faveur des forces du pacte de Varsovie et l'accroissement de la puissance militaire en Extrême-Orient sont par ailleurs pointés comme sources de tension.

D'autre part, les dirigeants soviétiques sont à nouveau exhortés à aller encore plus loin dans le respect des droits de l'homme et dans la libre circulation des individus, données essentielles pour la mise en place d'une paix véritable. «Il faut que les progrès récents soient consacrés par le droit et la pratique, que soient abattus les barrières qui séparent les hommes et que soient levés les obstacles à l'émigration.»

Drogue et terrorisme

Le président Reagan a d'autre part obtenu un engagement de ses partenaires de Toronto dans son combat contre la drogue. L'initiative américaine pour la mise sur pied d'un groupe spécial pour améliorer la coopération entre les pays afin de contrer l'action des trafiquants et les empêcher de «blanchir» l'argent récolté est spécifiquement appuyée.

Le terrorisme, et tout particulièrement les prises d'otage dans les avions, est aussi condamné. On réaffirme dans la déclaration politique la nécessité de ne faire aucune concession et de ne pas laisser les terroristes impunis.

Moyen-Orient

Même si le dossier israélo-palestinien n'est pas inclus dans la déclaration politique, le gouvernement américain a au moins réussi à obtenir un appui au plan de paix proposé par le Secrétaire d'état américain George Shultz. Une conférence doit être mise sur pied, le statu quo étant jugé intolérable par les chefs d'état et de gouvernement.

Le dossier de l'Afrique du Sud a lui-aussi simplement amené une déclaration de principe condamnant l'apartheid. Les dirigeants réclament la clémence dans le cas des condamnés à mort de Sharpeville, demandent l'abandon de la législation sud-africaine qui cherche à couper les fonds provenant de l'extérieur pour aider le mouvement anti-apartheid et supportent les tentatives de réconciliation en Angola.

EXAMEN...

découvert deux élèves de secondaire IV en train de tricher, vendredi matin, à l'école Rochebelle de Sainte-Foy.

Pris en flagrant délit, les deux coupables ont avoué que le document suspect était bel et bien un solutionnaire contenant les réponses à leur examen d'histoire. Le directeur général adjoint de la commission scolaire, M. Vincent Tanguay, a prévenu sur-le-champ le ministre de l'Éducation.

Sous le choc, les responsables de l'école Rochebelle ont redoublé d'attention lors des épreuves de l'après-midi. Résultat: ils ont surpris deux élèves de secondaire V en possession du solutionnaire de leur examen d'initiation économique.

La commission scolaire a alors essayé de joindre la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de Sainte-Foy, ce qu'elle a finalement réussi hier. Cette dernière doit donc se rendre à Rochebelle à 9h30, ce matin, pour rencontrer les contrevenants.

Ailleurs aussi

Le coup de fil de la commission scolaire des Découvreurs au ministère de l'Éducation a déclenché l'enquête qui se poursuit actuellement. Dès ce moment-là, Alain Mercier a commencé une série de contacts téléphoniques qui, au début, n'ont pas donné tellement de résultats. Ceux-ci ne devaient toutefois pas tarder. Ainsi, lorsque le haut fonctionnaire a communiqué avec le Petit Séminaire, celui-ci a répondu que le problème ne se posait pas chez lui. Mais quelques heures plus tard, la découverte d'un cartable oublié dans une classe et contenant une photocopie de l'examen d'initiation économique a dessillé les yeux des autorités.

«Si j'ai la certitude absolue que des élèves de secondaire V ont obtenu d'avance le questionnaire de leur examen d'éducation économique, j'ai de très bonnes raisons de croire que cela s'est également produit en secondaire III avec la géographie (Québec et Canada) et en secondaire IV avec l'histoire (Québec et Canada)», a déclaré au SOLEIL le directeur des études de niveau secondaire au Petit Séminaire, M. Guy Bouchard.

«Il est certain que ces questionnaires ont connu une très large diffusion dans la région de Québec. Des téléphones se sont faits entre copains et copines, chacun essayant de tirer un profit financier de l'opération. Dans certains cas, on demandait \$20, dans d'autres \$10 et même \$2, la somme réclamée diminuant avec l'approche de l'examen», a expliqué pour sa part le directeur général de l'institution, l'abbé Louis Bouchard.

En fait, le réseau est ramifié à ce point que le directeur des études du Séminaire Saint-François de Cap-Rouge, M. Hébert Dufour, nous a rapporté le cas d'un élève de la polyvalente de Lévis qui a offert à un jeune de l'école Évangéliste de Neufchâtel les questions de l'examen de géographie.

En ce qui concerne le Séminaire Saint-François lui-même, le directeur général, le père Jean-Marc Boulé, nous a précisé avoir appris, vendredi dernier, que des étudiants avaient acheté le solutionnaire de l'examen de géographie, en secondaire III.

Le trafic se poursuit puisque, encore hier après-midi, «les élèves parlaient ouvertement, dans les corridors de l'école Les Compagnons de Cartier, de la possibilité d'acheter les solutionnaires des examens de chimie», nous a raconté le directeur général adjoint de la commission scolaire des Découvreurs.

Ce fait, qui n'est plus qu'un secret de Polichinelle, a été porté à l'attention du ministère de l'Éducation, de sorte que celui-ci a préparé un nouvel examen, a confirmé au SOLEIL le directeur de la sanction des études au niveau provincial, M. Alain Mercier.

Inconnues

Au stade actuel de son enquête, le ministère ne peut absolument pas déterminer l'ampleur du commerce clandestin des questionnaires ou des réponses d'examen. En fin d'après-midi hier, M. Mercier ne pouvait que confirmer quatre noms d'institutions: le Séminaire de Québec, le Séminaire Saint-François de Cap-Rouge et les deux écoles secondaires de la commission scolaire des Découvreurs, soit Rochebelle et les Compagnons de Cartier. Le haut fonctionnaire s'attend à ce que l'enquête soit terminée avant le 7 juillet, moment où commencera la correction des examens, au ministère.

Cette nouvelle étape implique en effet, précise M. Mercier, «que nous sachions si certaines écoles doivent être exclues du bassin de correction».

BOUCHARD...

faisant allusion aux moyens considérables que les conservateurs ont investi dans cette campagne, qu'il «y a rien que Reagan qu'ils ont pas demandé (pour les aider)».

Celui qui a sauvé la mise pour les libéraux fédéraux en acceptant d'entrer dans cette bataille n'a pas complètement fermé la porte à un retour lors des élections générales. «Ma première pensée, c'est de dire non. Mais je n'ai pas l'impression d'avoir perdu quelque chose dans cette élection-là.»

M. Net, l'ami de Brian

En plus d'attribuer son succès électoral à son discours nationaliste, M. Bouchard a par ailleurs insisté sur la réussite de sa campagne de financement populaire, une première pour une élection fédérale, a-t-il souligné.

Celui qui apprécie son surnom de «M. Net» a aussi joué la carte de

son amitié avec Brian Mulroney dans son discours de la victoire. Parlant de son chef comme de «l'homme d'aujourd'hui et l'homme de demain», M. Bouchard a qualifié M. Mulroney de «seul homme qui puisse lever les obstacles qui bloquent l'épanouissement économique et politique du Québec».

Selon M. Bouchard, les résultats de cette élection auront permis de «péter la balonne» du NPD. Avec un bon candidat, articulé, dans un milieu fortement syndiqué, le total des votes néo-démocrates «est assez dramatique pour lui. Il ne représente plus une force au Québec comme on pensait qu'ils en seraient une».

Le candidat néo-démocrate, M. Jean Paradis, interprétait les choses tout autrement. Presque dans les mêmes termes que son rival conservateur, M. Paradis, a expliqué avoir beaucoup appris au cours de cette campagne électorale.

NAMPHY...

voir», a ajouté le général, casqué comme les officiers qui l'entouraient, en assurant que les libertés du 7 février 1986 (date de la chute de Jean-Claude Duvalier) seraient respectées.

L'apparition du général Namphy à la télévision entouré des principaux chefs militaires du pays a marqué de façon spectaculaire l'unité de l'armée alors que la crise qui a mené au coup d'État avait été en principe provoquée par le refus du colonel Paul d'obtempérer à son transfert du commandement du bataillon Dessalines ordonné par le général Namphy et par la destitution de ce dernier, vendredi, par le président Manigat.

Mulroney perd Roy

♦TORONTO (PC) — Le secrétaire principal du premier ministre Brian Mulroney et président de la campagne des conservateurs au Québec en septembre 1984, Bernard Roy, annoncera sa retraite dans les jours qui viennent.

Le Devoir a obtenu confirmation de différentes sources, proches de l'intéressé et du premier ministre lui-même, à l'effet que le plus proche collaborateur de Brian Mulroney, depuis la victoire électorale de ce dernier, se retire pour des raisons personnelles.

«Il n'y a pas de raisons particulières, a-t-on indiqué. L'homme avait seulement décidé de faire un mandat avec le chef du gouvernement et il a jugé que c'est un bon moment pour partir.»

Ce qui surprend cependant, c'est que M. Roy n'aurait pas l'intention en outre d'assurer la présidence de la campagne électorale des conservateurs au Québec dès le déclenchement des prochaines élections. Il se

confirme donc que la rentrée de Lucien Bouchard au Canada en fait le vrai lieutenant de Brian Mulroney au Québec, un peu comme Marc Lalonde avait assuré ce poste auprès de Pierre Trudeau.

LE SOLEIL**ABONNEMENTS:**

647-3333
Extérieur (sans frais)
1-800-463-2362
Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam. et dim.: de 8h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS:

647-3233
Heures d'ouverture: Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 16h00

Le Soleil
390, rue St-Vallier est
Québec G1K 7J6

**VENTE JOURS D'ÉTÉ****PULLS TWIK**

29.95
rég. jusqu'à 55.00

pour twik tout un choix de pulls en maille de coton, col dentelle manches courtes, pulls torsadés, à rayures, col polo manches longues, jacquard texturé. couleurs et grandeurs assorties.

SACS À MAIN D'ITALIE

89.95
rég. jusqu'à 230.00

d'italie, nos sacs exclusifs en cuir fin, satiné, grands et petits formats, bandoulière, sous-bras, des couleurs mode, des couleurs de base, des surpiqures contrastantes.

PULLS CONTEMPORAINE

39.95
rég. jusqu'à 65.00

des pulls en maille de coton, des tricotés texturés jacquard, des rayures, toutes sortes de formes, des camisoles, des manches courtes et longues. couleurs et grandeurs assorties.

Contemporaine® ENSEMBLES DEUX-PIÈCES

79.95
rég. jusqu'à 165.00

de notre collection contemporaine des ensembles deux-pièces souples en challis, tricot de coton, jupes toutes longueurs. des styles unis, à rayures, petits motifs carreaux et fleurs. couleurs et grandeurs assorties.

Contemporaine® BLOUSONS ET BLAZERS

79.95
rég. jusqu'à 125.00

pour la contemporaine des blousons et blazers souples en viscose, en coton uni ou à carreaux, des styles vestes safari ou chemisier, des blazers en jute. couleurs et grandeurs assorties.

**VÊTEMENTS DE NUIT**

24.95
rég. jusqu'à 40.00

tout un choix de robes de nuit courtes, mi-jambe, longues, pyjamas, plusieurs styles avec écusson. couleurs et grandeurs assorties.

**BLOUSES TWIK**

19.99
rég. jusqu'à 50.00

tout un assortiment de blouses à broderie, dentelle, écussons, avec pinces, à rayures, carreaux, des styles camisole, bustier, des styles exclusifs, importés de paris. manches longues et courtes. couleurs et grandeurs assorties.

JUPES COURTES TWIK

29.95
rég. jusqu'à 65.00

des styles à plis, circulaires, droits, des jupes moulantes, taille haute, taille élastique. coton, toile de coton, coton/lycra, jersey, voile, dentelle. couleurs et grandeurs assorties.

BOXEURS DE PLAGE

4.99
rég. 15.00

un assortiment de culottes-bermuda forme boxeur en coton uni à porter sur les maillots. taille élastique, poches sur les côtés. couleurs assorties de noir, blanc, rose pâle.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 20 juin
2-0-4
6-7-1-0



la maison

simons

TROIS MAGASINS ... PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

Beauce-Nord

Une tornade s'abat sur Saint-Bernard

♦ Une tornade qui a duré à peine quelques minutes a causé des dommages importants, hier soir, à plusieurs propriétés de Saint-Bernard de Beauce-Nord. Heureusement on ne déplore aucun mort ni blessé.

par Lucien LATULIPPE

Les citoyens touchés par cet élément de la nature sont, entre autres, André Roussin, son frère Hen-



André ROUSSIN, propriétaire de la ferme.

ri, du rang Saint-Luc, Réjean Turgeon, Réal Côté, Marcel Chabot, Mario Gagné et quelques autres. Il faudra quelques jours pour établir l'étendue des dégâts.

La famille André Roussin était à entrer du foin dans la grange lors-

que les éléments se sont déchainés. Suzanne raconte qu'elle a vu venir le tourbillon de la tornade et qu'elle en a prévenu son père. Il était environ 18 h 45.

M. Roussin ajoute que la partie supérieure d'un silot de quelque 20 mètres de hauteur avait été emportée et projetée sur le toit de la grange qui s'est écroulée. A ce moment-là, deux autres de ses enfants, Rachel et Marquis, étaient sur le fenil et l'on a craint qu'ils aient été blessés. Suzanne, Nicole et Daniel qui avaient trouvé refuge dans la grange ont ouvert une trappe dans le plafond et les deux premiers qui étaient indemnes ont pu les rejoindre.

La tornade a duré deux ou trois minutes. «On ne voyait rien», précise Rachel. Il grêlait et il pleuvait abondamment. M. Roussin dit pour sa part que les bouts de tôles et les morceaux de contreplaqué voltaigeaient et allaient s'abattre plus loin.

Le garage de M. Henri Roussin a été soulevé et projeté à 25 mètres plus loin en mille morceaux contre sa propriété. Celui de M. Marcel Chabot a subi le même sort.

Lors de notre passage chez M. Roussin, il a été question qu'une porcherie avait été démolie dans le rang Saint-Georges. Plusieurs arbres se sont rompus et quelques poteaux ont subi le même. Hydro-Québec a dépêché des équipes sur place.

Selon la Sûreté du Québec, la tornade aurait laissé sa trace sur deux kilomètres de longueur. Elle a également causé des dommages du côté de Deschailons, mais de beaucoup moins importants.



Une partie du plafond de l'étable de M. André Roussin s'est écroulée sous la force de la tornade et Nicole, l'une de ses filles, jette ici un coup d'oeil sur les dégâts.

Pendant ce temps, la région immédiate de Québec n'enregistrait que deux mm de pluie, ce qui porte

à environ 10 mm la précipitation pour le mois de juin jusqu'à hier soir alors que la normale de ce mois

est de 110 mm. Environnement-Canada à l'aéroport de Sainte-Foy laisse entendre que le temps sec doit se

poursuivre encore bien que quelques averses soient prévues, aujourd'hui ou demain. ♦

Relocalisation des activités

Capitale Toyota ferme un centre de vente à Québec

♦ Capitale Toyota inc. a fermé son centre de vente de la rue Marais, à Québec, au croisement des boulevards Pierre-Bertrand et de la Capitale, vendredi soir dernier, pour en relocaliser les activités à son garage principal du boulevard Wilfrid-Hamel. Cette décision a entraîné la mise à pied de dix des 45 employés. L'entreprise continuera d'agir comme concessionnaire de Toyota.

par Réal LABERGE

C'est ce qu'a confirmé hier, au SOLEIL, le vice-président de Capitale Toyota, M. Jacques Vallée, en précisant que l'abandon du terrain de vente de la rue Marais s'avérait une mesure rendue nécessaire par les frais élevés des activités commerciales effectuées à cet endroit.

Les quelque 200 véhicules en montre au terrain de la rue Marais, soit quelque 120 voitures neuves et environ 70 voitures usagées, ont été démantés et remisés. Les dix employés occupés à ce point de vente ont été licenciés à 18h, vendredi.

À part cette mesure d'austérité, a remarqué M. Vallée, rien d'autre n'a été changé aux activités de Capitale Toyota.

Au garage du boulevard Wilfrid-Hamel, l'établissement principal de Capitale Toyota, les opérations de l'atelier de réparation, du département des pièces, de l'administration, ainsi que de vente des voitures neuves et usagées se poursuivront normalement, sinon que viendront s'ajouter les transactions précédemment effectuées rue Marais.

Cette réorganisation de nature économique ne touche en rien «notre franchise, ou nos droits de vente de marque Toyota», a assuré M. Vallée.

Il s'agissait de remédier à une situation de double location, qui entraînait des frais définitivement trop élevés.

Pour le reste, a affirmé M. Vallée, le volume des ventes et des affaires de Capitale Toyota se retrouverait en situation «pas mieux, pas pire que les autres concessionnaires ou vendeurs d'automobiles de la région», dans les conditions actuelles d'un marché qui n'est pas des plus faciles. On rapetisse un peu, mais c'est tout!

Propriété de Gesmo Inc.

L'entreprise Capitale Toyota inc. est une filiale à 100 pour 100 de

la société d'investissement et de gestion Gesmo inc., dont M. Jacques Vallée est un des actionnaires, avec d'autres particuliers, notamment M. Louis Morissette, président de Sainte-Foy Toyota inc.

Gesmo inc. est elle-même une entreprise possédée en collaboration et listée sous les Placements Milo inc., une société-mère d'investissement et de gestion, dont la rubrique comporte le nom des commerces de véhicules automobiles Capitale Toyota Inc. et Sainte-Foy Toyota Inc.

Le groupe Placements Milo inc. détient encore en collaboration la propriété de la station de service Location d'autos Sainte-Foy inc., et d'autres établissements, entre au-

tres dans le secteur du nettoyage (Drolet Saniforme inc. et Lumax inc.), dans les services divers (Location C.T. inc.), les services techniques (Les Entreprises Plein Sol Ltée), le commerce de gros du matériel électrique (Orkon inc.).

Selon M. Morissette, le fait que les opérations de Capitale Toyota étaient réparties entre deux commerces est à la source de pertes importantes, au cours des derniers exercices financiers.

«Il fallait malheureusement couper dans les dépenses», comme on l'a fait en ramenant toutes les activités commerciales au garage principal du boulevard Wilfrid-Hamel. ♦

Cycliste tuée dans Charlevoix Rhéaume Tremblay comparait en cour

♦ Impliquée dans l'accident de la route qui a coûté la vie à Geneviève Lajoie, âgée de 9 ans et demeurant à Notre-Dame-des-Monts, dans la circonscription de Charlevoix, Rhéaume Tremblay, de la même localité, a comparu devant un juge de paix au palais de justice de La Malbaie, hier, et il doit revenir en cour pour son enquête sur cautionnement, aujourd'hui.

par Lucien LATULIPPE

L'automobiliste de 20 ans a été accusé de négligence criminelle causant la mort d'une personne et causant des blessures à deux autres. Il a également été accusé d'avoir conduit une auto alors que ses facultés étaient diminuées par l'alcool. Les dénonciations ont été autorisées par Me Mario Tremblay, procureur de la Couronne à La Malbaie.

La tragédie est survenue vers 17 h 30, samedi, à Notre-Dame-des-Monts. La victime, sa sœur Suzie et Nadine Guay étaient à côté de leurs bicyclettes et elles jasaient dans la cour de la maison des parents de Nadine. Elles se trouvaient toutefois près de la route.

En apercevant les fillettes, le jeune automobiliste qui roulait à bonne vitesse, selon des témoins, aurait appliqué les freins. Le véhicule aurait dérapé et son arrière a fauché les trois cyclistes. Geneviève serait morte sur le coup. Suzie Lavoie et Nadine Guay ont subi des blessures plus ou moins graves.

Autre fillette tuée

Renversée par une auto vendredi dernier, Caroline Drouin, qui aurait eu 5 ans dans un mois, de Saint-Agapit de Lotbinière, a succombé à ses blessures, hier, au Centre hospitalier de l'université Laval.

Cet accident est survenu vers 11 h 30. La Sûreté du Québec précise que la bambine avait été heurtée en traversant la route en face du domicile de ses parents dans le Rang haut de la paroisse.

La mort de cette fillette porte à 15 le nombre de personnes qui ont péri sur les routes de l'Est du Québec depuis dimanche, le 12 juin. L'âge des victimes varie de 9 à 38 ans et sept étaient en moto ou en trimoto. ♦



Les quelque 200 véhicules en montre sur la rue Marais ont été démantés et remisés.

La Grande Place et le transport en commun La CTCUQ n'a encore reçu aucune demande officielle

♦ Même si tout le monde s'entend pour soutenir qu'il ne peut y avoir de Grande Place sans la mise en place d'un réseau de transport moderne et rapide, la ville de Québec n'a pas encore effectué de démarches officielles auprès des dirigeants de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ).

par Pierre MARTEL

«Je n'ai pas encore eu de requête en ce sens de la ville de Québec», a indiqué hier le président de l'organisme régional, M. André Forgues.

Il ajoute: «J'ai lu, au cours des derniers jours, qu'il fallait absolument régler le problème du transport en commun pour entreprendre la réalisation du projet immobilier de \$300 millions. J'ai également toujours compris dans les interventions du maire Pelletier qu'il fallait apporter une solution à ce problème. Mais, la CTCUQ n'a pas encore été saisie d'une demande de la ville».

Par ailleurs, le président de la

CTCUQ explique que son organisme a toujours eu des projets de transport non conventionnel sur ses tables à dessin depuis quelques années.

«Entre autres, nous avons étudié un mode de transport sur rail léger en partie en surface en partie souterrain. Mais, c'est un projet d'envergure régionale qui n'est pas limité seulement au centre-ville de Québec», dit-il.

M. Forgues entend demander une rencontre avec le maire de Québec dès que celui-ci sera revenu de voyage, soit jeudi. «J'aimerais savoir si la ville de Québec attend quelque chose de la CTCUQ. Je voudrais également savoir où nous nous situons dans le dossier de la Grande Place», affirme-t-il.

Voies réservées

D'autre part, la direction de la CTCUQ a prévu tenir une conférence de presse, la semaine prochaine. Il sera alors question des voies réservées.

Rappelons que le dossier des voies réservées est jugé prioritaire par M. Forgues. Ce dernier voit dans l'établissement de voies ré-



M. André Forgues, président de la CTCUQ

servées uniquement aux autobus sur de grandes artères une façon d'accélérer le service aux usagers et d'attirer de nouveaux clients pour le transport en commun.

Actuellement, il y a une demande en suspens au ministère des Transports du Québec. Celle-ci vise l'établissement d'une voie réservée sur le boulevard Laurentien. ♦

RESEAUX



1173, boul. Charest ouest, suite 250
Québec (Québec)

Aide à la micro-informatique (418) 681-1054



INFORMATIQUES ... ET LOUAGE



Lors d'un hold-up

Une cliente de la succursale de la Banque Toronto-Dominion située au 1150 rue Claire-Fontaine, à Québec, s'est évanouie lors d'un hold-up à cette institution bancaire vers 15 h, hier, et des ambulanciers la transportent ici vers un hôpital. Le vol est l'œuvre de trois individus masqués dont l'un était armé d'un revolver. Le trio a pris la fuite en auto par le boulevard Saint-Cyrille, en direction est. Des policiers ont ratissé le secteur, mais ce fut peine perdue. Aucun coup de feu n'a été tiré et la valeur du montant d'argent dérobé n'a pas été dévoilée.

Le Soleil, Clément Thibault

Les plagiaires ternissent leur dossier et risquent de perdre leur année

♦ « Plagiat ». Telle est la marque indélébile qui ternira à tout jamais le dossier scolaire des jeunes surpris en train de tricher lors des examens du ministère de l'Éducation. A cette tache déshonorante s'ajoute le risque de perdre son année scolaire.

Voilà ce qu'a affirmé au SOLEIL, hier, le directeur de la sanc-

tion des études au ministère de l'Éducation, M. Alain Mercier.

par Lise LACHANCE

Devant un trafic d'examens comme celui que nous connaissons actuellement dans la région de Québec, le ministère peut procéder de deux façons, précise M. Mercier:

Le Matin publiera pour la dernière fois vendredi

♦ MONCTON (PC). Le quotidien acadien Le Matin, de Moncton, publiera pour la dernière fois vendredi, un peu moins de deux ans après son lancement, le 11 août 1986.

L'annonce en a été faite, hier, à Moncton, par la présidente du conseil d'administration du Matin, Mme Thérèse Daigle.

Pendant ce temps, les dirigeants de l'autre quotidien acadien, L'Acadie Nouvelle, de Caraquet, proposent une solution qui pourrait donner un quotidien à tous les Acadiens: «Trois outils pour un peuple.»

Il s'agirait de mettre en commun certaines ressources afin de publier un quotidien provincial avec éditions régionales dans chacune des

trois grandes régions acadiennes du Nouveau-Brunswick. Par exemple, un correspondant dans la capitale, à Fredericton, pourrait desservir les trois régions. L'autre solution serait d'avoir trois quotidiens indépendants pour chacune des régions.

C'est au cours d'une importante réunion, demain soir, à Moncton, que les gens de la région du sud-est du Nouveau-Brunswick seront appelés à se prononcer. Veulent-ils ou non un quotidien acadien ou préfèrent-ils lire les journaux anglophones? Cette région, qui englobe Moncton, Dieppe, Shédiac et plusieurs petits villages acadiens, est aux prises avec la menace de l'assimilation. Après la mort de L'Évangéline, à l'automne 1982, plusieurs se sont tournés vers les médias anglophones. ♦

1- S'il existe une preuve formelle qu'un élève a triché, celui-ci hérite d'un zéro non seulement pour l'examen en litige mais pour tous les résultats obtenus dans la matière concernée, durant l'année scolaire. Peu importe si sa moyenne est de 95 pour 100. «C'est une grave décision car certaines matières sont obligatoires pour l'obtention d'un diplôme», fait remarquer le haut fonctionnaire. En outre, punition suprême, la mention «plagiat» apparaît comme explication à l'espace «annulation», dans son dossier scolaire. Durant toutes ses études, ce jeune sera marqué au fer rouge.

2- Dans le cas où on ne peut conclure sans le moindre doute que tel ou tel élève a triché mais où tout indique qu'une classe ou une école a profité de «lumières» spéciales avant un examen, il y a annulation de l'examen. La note retenue est alors la moyenne atteinte dans cette matière durant l'année.

Tandis que, dans la première éventualité, la décision est prise par les fonctionnaires selon des règles administratives, dans la seconde elle relève du ministre lui-même.

Vigilance

Les examens du ministère comportent une partie dite traditionnelle, c'est-à-dire constituée de réponses à développer, et d'une partie objective offrant un choix multiple. Comme cette dernière exige un traitement par ordinateurs, elle se fait au ministère. La première, elle, a lieu dans l'institution elle-même. C'est la raison pour laquelle, avec le commerce clandestin qui fleurit, les écoles secondaires de la région de Québec ont déjà commencé à comparer les résultats des examens de fin d'année avec la moyenne des élèves durant l'année scolaire. Cette analyse permettra de mettre le doigt sur plusieurs contrevenants.

«Aux Compagnons de Cartier, nous avons noté dans une matière qu'une vingtaine d'élèves avaient des résultats de loin supérieurs à leur moyenne», nous a déclaré hier le directeur général adjoint de la commission scolaire des Découvreurs, M. Vincent Tanguay. ♦



La Commission
des écoles catholiques
de Québec

adultes

Les services
de l'éducation
des adultes

FORMATION PROFESSIONNELLE COURS À TEMPS PLEIN

GRATUITÉ COMPLÈTE

OBTENEZ UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- avoir au moins 16 ans au 30 septembre 1988
- selon les règles de financement en vigueur pour la clientèle du secteur des jeunes, ne pas être inscrit à temps plein au 30 septembre 1988
- répondre aux critères d'admissibilité exigés par le M.E.Q. selon les plans de formation

N'ATTENDEZ PAS, INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
EN TÉLÉPHONANT AU 682-2600

TITRE DU COURS	Jour (J) Soir (S)	DATE DE DEBUT
ADMINISTRATION ET COMMERCE		
Secrétariat	(S)	88-09-06
Secrétariat juridique	(S)	88-09-06
Secrétariat médical	(S)	88-09-06
Secrétariat et application d'opérations bureautiques	(S)	88-09-06
ALIMENTATION ET HÉBERGEMENT		
Boucherie et charcuterie	(S)	88-10-03
Boucherie et charcuterie	(S)	88-11-07
Cuisine d'établissement	(S)	88-09-06
Pâtisserie	(S)	88-10-03
Service de la restauration	(S)	88-11-07
CONSTRUCTION (section métiers C-119)		
Briqueterie-maçonnerie	(J)	88-10-05
Carrelage	(J)	88-09-06
Charpenterie-menuiserie	(J)	88-09-06
Charpenterie-menuiserie	(S)	88-09-07
Electricité de construction	(J)	88-09-06
Electricité de construction	(S)	88-09-07
Ferblanterie	(J)	88-09-06
Peinture de bâtiment	(J)	88-09-06
Plâtrage	(J)	88-09-06
ENTRETIEN MÉCANIQUE		
Bijouterie: fabrication de bijoux	(J)	89-01-09
Bijouterie: fabrication de bijoux	(S)	89-01-09
Mécanique de machines à coudre industrielles	(J)	88-11-07
Mécanique en réfrigération	(J)	88-09-06
Mécanique diesel	(S)	88-10-03
MÉTALLURGIE		
Soudage	(J)	88-10-03
SERVICE À LA PERSONNE		
Coiffure	(S)	89-01-09
Coiffure	(S)	89-01-09
Coiffure	(S)	89-02-06
Épilation à l'électricité	(S)	88-09-06
Esthétique et maquillage	(S)	88-12-01
Esthétique et maquillage	(S)	88-12-02
SERVICE SANTÉ		
Infirmière et infirmier auxiliaire (débutant)	(S)	89-01-10
TEXTILE		
Cordonnerie	(J)	88-09-06

Les dates de fin de cours vous seront communiquées lors d'une session d'accueil
(1 1/2 jours) à laquelle vous serez convoqué.

CES DATES POURRONT ÊTRE MODIFIÉES SELON LES INSCRIPTIONS RECUEILLIES

La C.E.C.Q. ne s'engage nullement à donner un cours prévu à l'horaire.
De la même manière, la C.E.C.Q. se réserve le droit absolu de limiter le nombre
d'inscriptions à chacun des cours offerts.

INFORMATION ET
INSCRIPTION

682-2600

VENTE ANNIVERSAIRE
RABAIS DE 15 A 50%
MATELAS DAUPHIN
LA FABRIQUE DE TOUTS REPOS
Charny, Québec, Ste-Foy, Charlesbourg
et partout au Québec

JUIN 88

★ LES ACTUALITÉS ★

CHRYSLER

POUR ÊTRE À LA UNE DES BONNES AFFAIRES CHRYSLER

AVEC



ON GAGNE GROS!

TOUTES NOS FÉLICITATIONS À NOTRE
QUATRIÈME ET DERNIÈRE GAGNANTE,

**MME MARIETTE BERGERON,
DE PLESSISVILLE, QUÉBEC.**

Tout comme elle, trois autres personnes chanceuses ont pu profiter d'un bon d'achat pour un véhicule Chrysler, pouvant atteindre une valeur de 20 000 \$, en participant à notre concours Loto-Chrysler, qui a eu lieu du 5 avril au 27 mai dernier.

Il n'y a pas de doute, avec Chrysler, vous gagnez sur tous les tableaux! Venez faire un tour chez votre concessionnaire: vous verrez que bas prix et qualité vont de pair chez Chrysler!

LES CONCESSIONNAIRES
CHRYSLER

ON EST D'AFFAIRES!

Mises à pied d'employés occasionnels au ministère du Revenu

Le ministre Séguin devra partager ses bureaux

Le ministre québécois du Revenu, M. Yves Séguin, aura des « locataires » encombrants dans ses bureaux d'ici quelques jours s'il ne trouve pas une solution rapide au problème d'une soixantaine d'employés occasionnels qu'il a mis à pied récemment.

par Vincent CLICHE

Ces employés, dont les revendications sont coordonnées par Mme Jeanne Lalande, d'Équipe Action-chômage, menacent en effet d'occuper les bureaux du ministre Séguin

pour obtenir une prolongation de quelques jours de leur emploi en vue d'être éligibles aux prestations d'assurance-chômage.

Au cours d'une conférence de presse, hier, ces employés occasionnels ont affirmé qu'ils avaient été mis à pied vers le 10 juin, après 15 ou 16 semaines de travail, tandis que la période continue d'emploi pour pouvoir retirer de l'assurance-chômage est de 17 semaines au minimum.

Ces employés ont été embauchés vers le début du mois de

mars par le ministère québécois du Revenu en vue de la période de l'envoi et du traitement des rapports d'impôt.

Un record

Chaque année, selon Mme Lalande, des cas semblables se présentent, mais jamais en aussi grand nombre.

« Le ministre Séguin, qu'on dit par ailleurs très humain, a battu des records cette année en traitant inéquitablement ces soixante employés », a ajouté Mme Lalande.

Pour ces derniers, cette « mes-

quinerie » du ministre Séguin est d'autant plus surprenante qu'on les a félicités pour l'excellent travail qu'ils ont abattu cette année afin que l'opération du traitement des rapports d'impôt soit terminée pour le 15 juin.

« On nous a même fait travailler en temps supplémentaire, en particulier durant le congé de Pâques, pour accélérer l'opération », ont dit ces employés.

Mais le temps supplémentaire n'est pas calculé pour les fins de prestations d'assurance-chômage.

Silence du ministre

Du côté du bureau du ministre Séguin, rien ne semble bouger.

Le ministre a été mis au courant de cette situation par le député libéral de Taschereau, M. Jean Leclerc, au cours de la semaine dernière.

L'attaché de presse du député, M. Jacques Dussault, qui assistait hier à la conférence de presse d'Action-chômage, a affirmé que M. Leclerc tentait d'organiser une rencontre entre les représentants du groupe des employés mis à pied et le ministre Séguin.

Cependant, hier après-midi, c'était le silence complet au cabinet du ministre. Ni le directeur du cabinet, ni les attachés politiques, ni l'attaché de presse n'étaient disponibles pour confirmer cette rencontre.

La directrice des communications du ministère, qui nous a retourné l'appel, n'était pas au courant du problème et tentait désespérément de rejoindre un responsable du niveau politique.

De toute façon, le ministre aura des nouvelles prochainement de ces employés mis à pied, car s'il n'ac-

corde pas une rencontre aux représentants du groupe ou si la réponse à leurs revendications est défavo-

rable, ils se proposent d'aller occuper les bureaux du ministre, rue Marty, à Sainte-Foy. ●



Les employés occasionnels du ministère du Revenu, mis à pied vers le 10 juin, établissent leur stratégie avec la porte-parole d'Équipe Action-chômage

Tabagisme Première poursuite au pays

♦ VANCOUVER (PC) - Un homme de Vancouver qui attribue la perte de ses deux jambes au tabagisme a entamé lundi des procédures judiciaires encore sans précédent au pays contre un fabricant canadien de cigarettes.

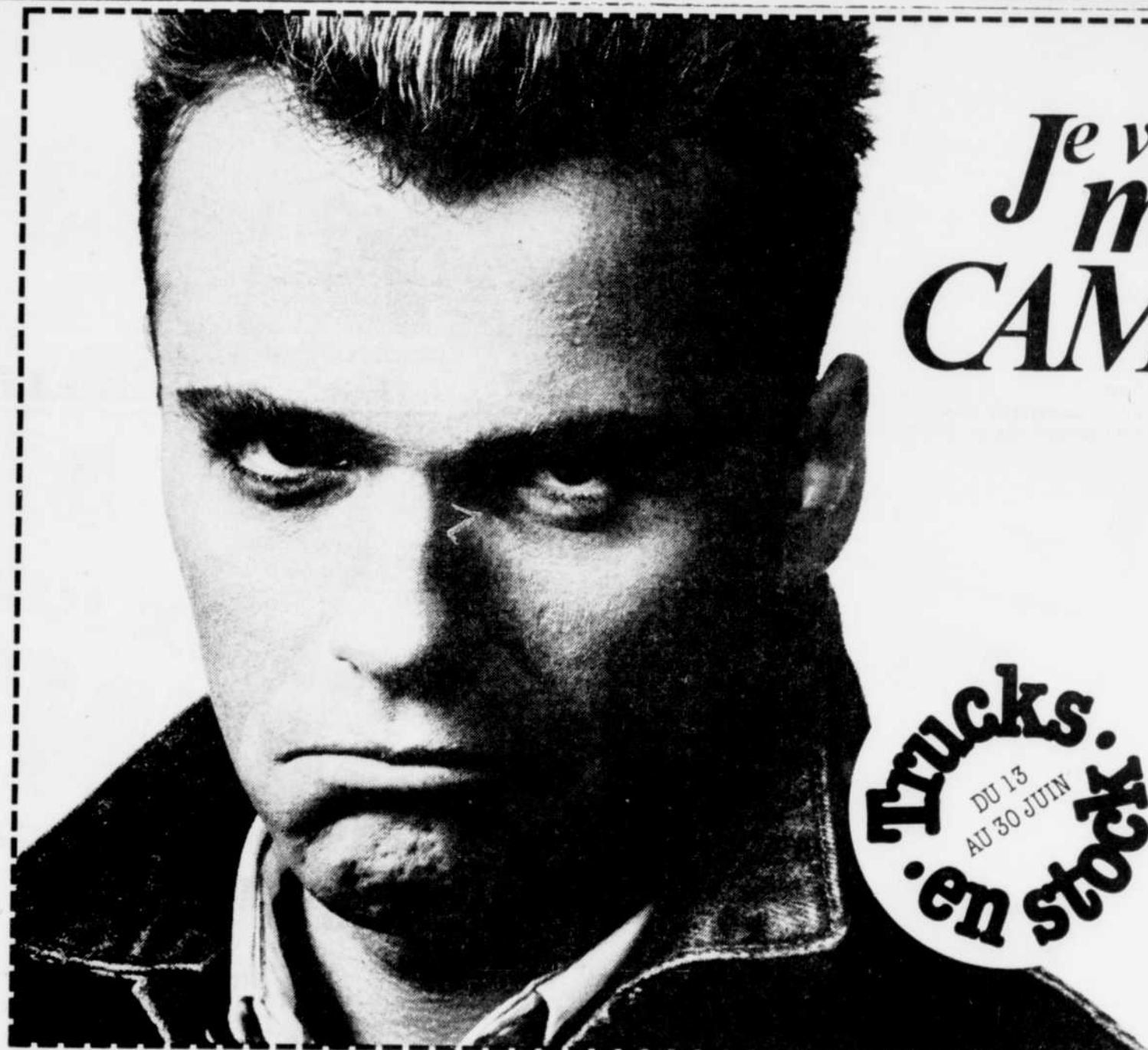
La poursuite entreprise par Roger Perron en Cour suprême de Colombie-Britannique contre R.J.R. MacDonald est la première à être intentée au Canada contre l'industrie du tabac.

Le geste de M. Perron survient dans la foulée d'une décision judiciaire controversée aux États-Unis. Une compagnie de tabac a été tenue partiellement responsable de la mort d'une fumeuse, décédée d'un cancer au poulmon.

Âgé de 35 ans, M. Perron est une victime de la maladie de Buerger, qui réduit la circulation sanguine dans les membres à un point tel qu'elle conduit souvent à l'amputation. Cette maladie affecte généralement des hommes âgés de 20 à 40 ans.

M. Perron dit avoir fumé pendant 17 ans avant de perdre ses jambes, amputées au-dessous du genou. Il a précisé qu'il voulait la tenue d'un procès et qu'il n'avait pas l'intention de consentir à une entente hors cour.

Interviewé à Toronto, Jeff Labow, vice-président chez MacDonald, a fait savoir que la compagnie prendrait tous les moyens à sa disposition pour contester la poursuite. ●



Je veux
mon
CAMION!

Trucks.
DU 13
AU 30 JUIN
en stock

Une offre exceptionnelle.
Hâtez-vous d'en profiter!

SERVICE
SPÉCIAL 39⁹⁵\$
RÉG. 44,95\$

Il n'est plus nécessaire d'attendre des semaines pour faire réparer votre automobile. Nous pouvons vous faire le travail dès maintenant.

Offre valide jusqu'au 31 juillet, sur présentation de cette annonce.



Automobiles Langlois

6090, boul. Ste-Anne, L'Ange-Gardien, Qué. G0A 2K0

Tél.: 822-0671

H O S T E L L E R I E



PARC DES BRAVES

• Le standard de qualité des résidences pour pré-retraités et retraités autonomes à Québec depuis 12 ans. • Un personnel qualifié et expérimenté, soucieux de votre bien-être. • Des appartements de bon goût offrant intimité, confort et sécurité (studio, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2).

• Un ensemble de facilités: service d'infirmières licenciées, 24 heures par jour, salle à manger, activités sociales et nombreux autres services incomparables. • Le cadre de vie agréable et chaleureux qui pourrait devenir le vôtre. Contactez Mme Michèle Patry Darveau.

C'est tout à fait vous

750, chemin Ste-Foy, Québec, (Qué.) G1S 4P1

(418) 681-0041



PAGES PLUS

autant choisir le meilleur...

LE NOUVEL ANNUAIRE DE TÉLÉPHONE D'AFFAIRES
publié par

PUBLI-DIRECT (QUÉBEC) LTÉE

623-7001

Nouveau vote d'allégeance exigé dans l'amiante

Bataille à reprendre entre la CSN et la CSD

♦THETFORD MINES - La bataille est à reprendre entre la CSN, le Syndicat des métaux et la CSD dans le dossier de l'ancienneté des employés de bureau de la société en commandite LAB Chrysothite Inc. qui regroupe les trois producteurs d'amiante de la région de Theford.

par Fortunat MARCOUX

Le juge Gilles Plante, du Tribunal du travail, a causé toute une surprise, hier, en annulant le vote d'allégeance syndicale que la CSN avait remporté le 25 février dernier, et en ordonnant la tenue d'un nouveau scrutin.

Remettant la décision qui avait été rendue en première instance par le commissaire Denis Tremblay, le juge Plante soutient que ce dernier a statué d'une façon radicalement illégale en concluant que le syndicat qui l'emportait imposait sa convention collective de travail.

Il en résulte que les cols blancs,

lors du vote du 25 février, n'ont pas choisi un syndicat mais qu'ils ont opté pour le meilleur contrat de travail. La CSN l'avait emporté par 33 voix en recueillant 62 votes en comparaison de 29 pour les Métallistes et de 15 pour la CSD. Au moment du décompte des voix, la CSN comptait 35 cotisants, les Métallistes 33, et la CSD 39. À l'issue du scrutin, tous les dirigeants syndicaux avaient reconnu que la CSN avait gagné du fait que ses syndiqués de Lac d'Amiante du Québec Ltee possédaient la meilleure convention collective.

Le juge Plante ordonne la tenue d'un deuxième vote. Le syndicat qui l'emportera, aura à négocier une nouvelle entente collective.

C'est l'employeur qui en avait appelé de la décision du commissaire Tremblay pour obtenir une clarification des modalités d'application du contrat de travail de la nouvelle entente syndicale, notamment au chapitre des régimes d'assurance et de retraite.

Le juge Plante ordonne la tenue d'un deuxième vote. Le syndicat qui l'emportera, aura à négocier une nouvelle entente collective.

Le coroner recommande d'installer un plus grand nombre de gicleurs dans les mines souterraines

♦MONTREAL (PC) - Le coroner Cyrille Delage recommande l'installation d'un nombre plus élevé de gicleurs à plus d'endroits, dans les mines souterraines, à la suite de la mort d'Ange-Marie Kenney, survenue en avril 1987 lors d'un feu à la mine Gaspé, de Murdochville.

Le mineur est mort par intoxication à l'oxyde de carbone à la suite d'un incendie qui a pris naissance dans un convoyeur quand la chaleur dégagée par un rouleau défectueux a mis le feu à la courroie de transport de la machine.

Me Delage, qui a tenu une enquête publique sur cette affaire, le 2 mai dernier, juge opportun d'installer davantage de gicleurs aux endroits les plus susceptibles de débuts d'incendie, de même que tout le long des convoyeurs qui acheminent du minerai vers la surface.



Dans son rapport, le coroner Delage fait plusieurs suggestions.

Il recommande aussi de s'assurer que les courroies des convoyeurs soient constituées de matériel résistant au feu et que les normes régissant ces machines soient modifiées en conséquence.

Me Delage préconise également que le système de communication entre les corridors souterrains et la surface soient installés de façon plus sécuritaire et fassent l'objet de vérifications constantes. Il suggère aussi le remisage à divers endroits, dans les galeries de mines, d'appareils de sauvetage qui pourraient être accessibles plus rapidement lors d'un incendie.

Tuyau d'air
Dans son rapport, Me Delage souligne que la victime prenait place dans un camion lorsque le feu a pris naissance et a dégagé une fumée intense.

Il note que malgré la présence d'un tuyau d'air, Ange-Marie Kenney a commencé à respirer avec difficulté et s'est couché au sol, où il est mort, suffoqué par la fumée.

Le coroner, qui est aussi commissaire aux incendies, se montre sceptique devant certaines recommandations faites par le syndicat d'Ange-Marie Kenney. Il voit mal comment l'installation de portes coupe-feu dans une mine pourrait être pratiquée.

«Je m'inquiète du fait que de telles portes pourraient empêcher certains mineurs de s'échapper vers des niveaux plus élevés si elles étaient actionnées avant qu'une vérification complète de l'évacuation ait été faite», écrit-il.

D'autre part, le coroner dit devoir s'assurer que les correctifs qu'il suggère soient réalistes et applicables.

Le juge Plante a rendu sa décision, hier. Les parties intéressées au dossier attendent d'en prendre connaissance avant de la commenter.

Employés à l'heure

Dans le cas des cols bleus rémunérés à l'heure, c'est aujourd'hui, demain et jeudi que le juge Claude Jourdain, de la cour supérieure,

entend au palais de justice de Québec la requête d'émission d'un bref d'évacuation déposée par la CSN. Cette dernière veut faire annuler la décision rendue, le 28 janvier, par le juge Plante. Celui-ci, renversant la décision du commissaire Tremblay, avait statué que le nouvel employeur était lié par les accreditations syndicales existantes. M.

Tremblay avait ordonné la tenue d'un vote d'allégeance syndicale chez les syndiqués regroupés.

Les trois producteurs d'amiante de la région se sont regroupés en une société en commandite, le 1er juillet 1986. Cette restructuration a entraîné la fermeture de quatre mines et le licenciement de 725 ouvriers.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

Le juge Plante a rendu sa décision, hier. Les parties intéressées au dossier attendent d'en prendre connaissance avant de la commenter.

Employés à l'heure

Dans le cas des cols bleus rémunérés à l'heure, c'est aujourd'hui, demain et jeudi que le juge Claude Jourdain, de la cour supérieure,

entend au palais de justice de Québec la requête d'émission d'un bref d'évacuation déposée par la CSN. Cette dernière veut faire annuler la décision rendue, le 28 janvier, par le juge Plante. Celui-ci, renversant la décision du commissaire Tremblay, avait statué que le nouvel employeur était lié par les accreditations syndicales existantes. M.

Tremblay avait ordonné la tenue d'un vote d'allégeance syndicale chez les syndiqués regroupés.

Les trois producteurs d'amiante de la région se sont regroupés en une société en commandite, le 1er juillet 1986. Cette restructuration a entraîné la fermeture de quatre mines et le licenciement de 725 ouvriers.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

La CSN reproche au nouvel employeur de ne pas avoir fusionné les listes d'ancienneté avant d'entamer le processus des mises à pied.

Le nouvel employeur et les Métallistes défendent la thèse favorisant le maintien des accreditations syndicales.

Le libéral Larouche est élu dans Anjou

♦ANJOU - Le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a voulu voir une « sacrée remontée » dans le résultat de l'élection partielle d'hier dans Anjou. Avec près de 45 pourcent 100 du vote, le PQ est maintenant tout proche de prendre le pouvoir, a-t-il lancé aux quelque 500 militants « déçus mais pas vraiment surpris de voir le « série noire » se poursuivre.

par Michel DAVID

« C'est déjà arrivé à M. Bourassa d'avoir plus de 100 sièges à l'Assemblée nationale. Ça lui a pris trois ans pour perdre le pouvoir », a-t-il déclaré. Bien sûr, M. Parizeau s'est dit « désolé » pour Mme Pauline Marois, qui a recueilli 9,640 voix, par rapport à 10,796 pour son adversaire libéral M. René Serge Larouche.

Dans son esprit, le faible pourcentage des voix obtenus par le NPD-Québec (2,2 pour 100) et le Parti indépendantiste (0,6 pour 100) démontre cependant hors de tout doute que le PQ est la « seule alternative » aux libéraux.

Il a fallu attendre plus de deux heures après la fermeture des bureaux de scrutin avant que M. Parizeau ne vienne reconnaître officiellement que son parti venait de connaître une 29ème et une 30ème défaite d'affilée en élections partielles. Le premier ministre Bourassa en avait pris acte depuis longtemps déjà.

Jusqu'à là, M. Parizeau était demeuré enfermé dans une chambre d'hôtel voisine avec Mme Marois pour prendre connaissance des résultats. C'est seulement vers les 22 heures qu'il finalement a rejoint les militants rassemblés dans une brasserie des Galeries d'Anjou.

Faible participation

M. Parizeau a déploré le faible taux de participation, qui a tout juste dépassé les 50 pour 100. « Il y



Pauline MAROIS

a une sorte de reflux de la démocratie qui est un peu désolante », a-t-il constaté. Selon lui, Mme Marois



René Serge LAROUCHE

l'aurait emporté « sans problème », si les électeurs s'étaient donné la peine de se déplacer.

En d'autres termes, le PQ n'a pas réussi, cette fois encore, à « faire sortir son vote ». Même s'il parlait

Anjou

Nombre de bureaux : 204 sur 204

René Serge Larouche (PLQ)	10796
Michel Lebrun (UN)	250
Pauline Marois (PQ)	9640
Roland Morin (NPD)	483
Gilles Rhéaume (PI)	135
Nicole Tousignant (PBP)	37
Henri-Paul Germain (SD)	22
Jolly Taylor (Jay Laurence) (IND)	50
Majorité : 1156	

de « beaucoup d'inexpérience », le directeur-général du PQ, M. Pierre Boileau refusait de pointer l'organisation du doigt.

Chose certaine, la machine libérale a encore une fois démontré sa redoutable efficacité. Alors que l'ordinateur du PQ tombait en panne, vers la fin de l'après-midi, l'organisation du PLQ, disposant d'un pointage précis, savait déjà que la victoire était assurée.

Pauline Marois

Mme Marois s'efforçait de philosopher. « Dans la vie, on apprend bien plus de ses défaites que de ses victoires », disait-elle. C'est tout juste si elle n'a pas parlé de l'éternelle « victoire morale » dont le PQ

a toujours dû se contenter dans les partielles. « Ça a tellement l'air d'une victoire que je vous dis merci », a-t-elle lancé.

Les péquistes sont habitués depuis longtemps à ce genre de situation. « On peut toujours rêver », soupirait Mme Francine Lalonde. Le député de Saint-Jacques, M. André Boulerice, versait dans le cynisme: « Maintenant, ils vont être 101 députés pour massacrer la loi 101 », L'ex-député de Rouyn, M. Gilles Baril avait un mot à la bouche: organisation. Finalement, personne n'était vraiment surpris, mais après les espoirs mis dans Anjou, on se rendait compte que la côte serait longue, très longue à remonter. ●

L'élection de Lucien Bouchard a demandé beaucoup d'énergie

♦ALMA (PC) - L'élection du ministre Lucien Bouchard, bien que spectaculaire, aura néanmoins suscité beaucoup d'énergie de la part de l'organisation conservatrice.

Dix jours avant le scrutin, un sondage publié par Le Quotidien, le journal régional, plaçait Lucien Bouchard à égalité avec un de ses adversaires, le libéral Pierre Gimaiel.

Il aura fallu un vigoureux redressement de l'organisation Bouchard et le traditionnel saupoudrage « d'engagements concrets » pour permettre au ministre de distancer son adversaire dans les 10 derniers jours.

Cette manne électorale qui s'est abattue sur le comté depuis deux mois se résume comme suit:

-\$292,000 annoncés le 26 mai pour l'installation d'un radiophare à l'aéroport de Saint-Honoré;

-engagement d'accélérer la réalisation de l'autoroute 70 La Baie-Alma et des voies de déviation sur la 169, même si, ironiquement, ces routes relèvent exclusivement de la compétence provinciale;

-construction d'un bout de route qui permettra de relier la baie James au Lac-Saint-Jean via Chibougamau, un projet évalué à une quarantaine de millions de dollars, qui pourrait être financé par les deux gouvernements;

-\$40,000 à la ville d'Alma pour une étude d'agrandissement de l'aéroport municipal;

-aménagement d'un quai sur la rivière Saguenay à Sainte-Rose-du-Nord. Il s'agit d'un projet de \$440,000 annoncé le 8 juin dernier;

-50 pour 100, c'est-à-dire \$56,250, du coût d'une étude de \$112,500 menée avec Québec pour la dépollution de la rivière Petite-Décharge, qui traverse Alma;

-\$1,5 million au Centre de création d'entreprises d'Alma pour la modernisation des installations;

-enfin, un investissement majeur de \$7,5 millions pour le Parc marin du Saguenay. Ce projet régional a été annoncé par le premier ministre Brian Mulroney lui-même le 3 juin dernier.

Appuis

Par ailleurs, la publicité du candidat-ministre faisait état des nombreux appuis dont M. Bouchard jouissait pendant la campagne électorale.

Les dépliants publicitaires reproduisaient des témoignages de libéraux comme le premier ministre du Québec Robert Bourassa, du ministre de l'Agriculture du Québec Michel Pagé et du vice-président du PLQ Luc Harvey.

On voyait aussi des appuis de péquistes notoires comme l'épouse du regretté premier ministre René Lévesque, Mme Corinne Côté-Lévesque, originaire d'Alma, ou la présidente régionale de la Société nationale des Québécois Pierrette Boulianne-Ouellet. ●



Le candidat Lucien Bouchard salue ses supporters dans le comté de Lac-St-Jean



Gaston Blackburn, le gagnant dans Roberval

Bourassa promet un bel avenir à Blackburn

♦Présent dans le comté de Roberval devant une foule exubérante, le premier ministre Robert Bourassa a déclaré que la région cessait d'être orpheline et que son candidat M. Gaston Blackburn est appelé à un avenir brillant.

« La tradition veut qu'entre les élections la population vote contre le gouvernement. Au Québec, les gens votent libéral lorsque nous sommes dans l'opposition et au pouvoir. »

Dans Roberval, la victoire de Gaston Blackburn n'a jamais fait de doute celui-ci prenant les devants dès le départ et ce même si le PQ y avait obtenu une majorité de 2,183 voix avec Michel Gauthier en 1985. M. Blackburn, un homme d'affaires, l'a finalement emporté par 6,796 voix sur Bernard Généreux, un travailleur social.

Quant au nouveau député de Roberval, Gaston Blackburn, il a soutenu qu'il y avait « un vote positif dans ce résultat car la région sort de l'opposition et je serai de l'équipe Bourassa et un vote négatif contre Jacques Parizeau. Les gens ont peur de lui à cause de son attitude face à René Lévesque et Pierre Marc Johnson. » ●

Victoire Lac-Saint-Jean

Mulroney n'a pu cacher sa satisfaction

♦TORONTO--La victoire du candidat Lucien Bouchard dans Lac-Saint-Jean a eu ses répercus-

par Pierre-Paul NOREAU

sions jusqu'au Sommet économique de Toronto où son chef

Brian Mulroney a pris quelques instants hier soir pour faire connaître sa grande satisfaction.

Interrompant pour quelques brefs instants ses activités comme hôte des chefs d'État et de gouver-

nement des grands pays industrialisés, le premier ministre canadien a répondu à quelques questions des journalistes.

« D'abord je veux féliciter M. Bouchard pour sa victoire impressionnante et je tiens à remercier les électeurs de la circonscription de Lac-Saint-Jean » a-t-il fait valoir en premier lieu.

Evidemment comblé par le résultat, M. Mulroney a prédit que l'arrivée du ministre Lucien Bouchard aux Communes rendra d'importants services à sa région, au Québec et au Canada.

Tout sourire, le chef conservateur a précisé que c'est avec joie qu'il allait travailler en collaboration avec son nouveau député qu'il a décrit comme un Québécois et un Canadien exceptionnel ayant déjà rendu de grands services à l'unité canadienne. Il avait précédemment parlé au vainqueur au téléphone.

M. Mulroney ne croit pas que l'organisation conservatrice au Québec va être bouleversée par cette addition, même si pour plusieurs le lieutenant Marcel Masse se trouve ainsi relégué au second plan.

Malgré des sondages jusqu'ici

peu encourageants au Québec, M. Mulroney estime néanmoins que la situation des siens n'est pas si mal au Québec et s'améliore à travers le Canada.

Il en a d'ailleurs profité pour narguer quelque peu les journalistes qui avaient prédit une lutte beaucoup plus serrée dans Lac-Saint-Jean, invitant les analystes politiques à réfléchir sur les chiffres de cette élection partielle.

Pour les conservateurs, il s'agit d'une deuxième victoire en six élections partielles depuis leur arrivée au pouvoir en 1984. ●

Roberval			
Nombre de bureaux : 190 sur 190			
Gaston Blackburn (PLQ)	16,152	(62.0 p.c.)	
Stéphane Duchesne (PI)	313	(1.2 p.c.)	
Bernard Généreux (PQ)	9,356	(35.9 p.c.)	
Alexandre Roy (PBP)	226	(0.9 p.c.)	
Majorité : 6,796			

EURÊKA!

Kiosques, spectacles de vulgarisation, animation: tout est en place pour vous révéler les petits et grands secrets de notre monde. Curieux de tous les âges, venez vous en mettre plein...

le cerveau, du 22 au 25 juin, aux Galeries de Montmagny!

DU 22 AU 25 JUIN, VENEZ VISITER L'EXPOSITION "SCIENCES ET CONTES" DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DE GENIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, AUX GALERIES DE MONTMAGNY À MONTMAGNY!

Une collaboration LE SOLEIL



LE MONDE

Le Canada réexaminera sa politique envers Haïti

♦TORONTO - La politique canadienne d'aide au gouvernement d'Haïti pourrait être sérieusement compromise à la suite du putsch militaire qui a renversé dimanche soir le gouvernement civil chancelant de Leslie Manigat. Elle sera certainement réexaminée.

par Georges ANGERS et Pierre-Paul NOREAU

C'est ce qu'a indiqué hier un haut fonctionnaire canadien en marge du Sommet de Toronto; l'ensemble de la politique canadienne à l'égard d'Haïti sera très rapidement réévalué et l'on tiendra compte du recul subi dans le processus de démocratisation de ce pays des Antilles, a ajouté le haut fonctionnaire canadien.

Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, n'était en mesure hier que de condamner les actions qui ont

conduit au renversement du régime Manigat, même si le Canada avait déjà exprimé de sérieuses réserves sur les circonstances dans lesquelles celui-ci était arrivé au pouvoir.

Le Canada, a dit M. Clark, demeure en faveur de l'établissement de la démocratie en Haïti, un processus auquel il lie les relations bilatérales entre les deux pays.

Mais à court terme, la priorité demeure la sécurité et le bien-être des ressortissants canadiens en Haïti qui ne semblent cependant pas menacés pour l'instant, selon les rapports émanant de l'ambassade canadienne à Port-au-Prince. M. Clark s'est voulu rassurant en indiquant que des mesures avaient été prises pour rester en contact permanent avec les Canadiens en Haïti.

Les États-Unis et la France ont également condamné «l'action de force» qui vient de se produire en Haïti, une condamnation qui s'est

faite avec beaucoup plus de célérité que la condamnation canadienne, ont noté les observateurs.

Le renversement du président Manigat n'a par ailleurs pas bouleversé le déroulement de ce 14ème Sommet comme d'autres événements politiques l'ont fait au cours de sommets antérieurs. La situation n'a de fait pas été évoquée par les huit chefs d'État et de gouvernement au cours de leurs réunions plénières d'hier, a précisé le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater.

Enfin, malgré l'intérêt particulier du Canada, des États-Unis et de la France à l'égard de la situation en Haïti, il apparaissait hier improbable que les événements qui viennent tout juste de se produire soient l'objet d'une référence directe dans la partie politique du communiqué final du Sommet de Toronto qui doit être livré aujourd'hui.

range d'années qui présente une ressemblance frappante avec son célèbre frère.



Le président d'Haïti, Leslie Manigat, a été renversé dans la nuit de dimanche à lundi par le général Henri Namphy. Ce coup d'État militaire, effectué apparemment sans effusion de sang, ne semble pas avoir soulevé les passions à l'intérieur du pays, pas plus d'ailleurs que chez les Haïtiens qui demeurent maintenant au Québec et particulièrement à Montréal. M. Manigat se trouve maintenant en compagnie de sa famille en République Dominicaine d'où, croit-on, il partira bientôt pour une destination qui n'est toujours pas précisée.

Nominations au sein de l'armée

♦PORT AU PRINCE (AFP) - Le président du gouvernement militaire haïtien, le lieutenant-général Henri Namphy, a procédé hier à plusieurs changements et promotions au sein de l'armée, dont la plupart annulent ou corrigent les mesures prises samedi dans le même domaine par le président Leslie Manigat et qui avaient conduit à son renversement dans la nuit.

Ainsi le général de brigade Carl Michel Nicolas, que M. Manigat avait mis à la retraite, a été nommé commandant en chef de l'armée alors que le général de brigade Wilthan Lhérisson, également écarté samedi, a été désigné comme assistant commandant en chef.

Le colonel Grégoire Figaro a été reconfirmé dans son poste de chef de la police, d'où M. Manigat l'avait écarté, et nommé général de brigade, tout comme le colonel Prosper Avril qui a joué un rôle décisif dans la préparation du coup d'État et qui a été nommé adjutant-général des forces armées d'Haïti.

Le colonel Hérard Abraham a été promu général de brigade et s'est vu par ailleurs attribuer le ministère des Affaires étrangères, alors que le

général de brigade Morton Gousse a été nommé inspecteur général des forces armées.

Le président Namphy a d'autre part mis à la retraite le général de brigade Charles Louis, chef de la garde présidentielle, qui est remplacé par le colonel Geraldus Monde.

Le fils du général Charles Louis, le commandant Michel Louis, responsable de la marine haïtienne, a été transféré au quartier général et remplacé par son assistant, le lieutenant commandant Bebert Valmond.

Le général Namphy a également nommé un nouveau chef d'état-major général, le général de brigade Louis Thony fils et a remis à sa fonction d'origine le colonel Roland Chavannes que M. Manigat avait désigné comme nouveau chef de la police de Port-au-Prince.

Le président a aussi nommé un nouveau chef du bureau des narcotiques responsable de la lutte antidrogue en la personne du major Léonce Quato.

Largesses d'Haïti pour le Canada

♦OTTAWA (PC) - En novembre 1986, le gouvernement du général Henri Namphy a défrayé en entier le coût du séjour de la ministre des Relations extérieures Monique Landry à l'hôtel El Rancho lors d'une visite officielle en Haïti.

Le gouvernement haïtien a également pris en charge le coût du séjour de quatre des cinq membres de la délégation officielle de Mme Landry au même hôtel, a appris la Presse Canadienne par le biais d'une demande d'accès à l'information.

L'hôtel El Rancho, situé à Pétion-Ville, en banlieue de Port-au-Prince, est géré par le frère du général Namphy, M. Joseph Namphy.

Mme Landry avait effectué une visite en Haïti afin d'encourager le gouvernement provisoire à poursuivre ses efforts de démocratisation du pays. Dans cette optique, elle avait annoncé un accroissement marqué de l'aide canadienne en Haïti.

Le gouvernement du pays le plus pauvre de l'hémisphère ouest a défrayé le coût du séjour à l'hôtel El Rancho de Mme Landry, de son conseiller en communications et de trois hauts fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du ministère des Affaires extérieures.

Il est de coutume en Haïti que le gouvernement haïtien défraie la note d'hôtel d'une délégation officielle étrangère, a affirmé le vice-président principal de l'ACDI, M. W.M. McWhinney, dans une lettre faisant suite à la demande d'accès à l'information soumise par la Presse Canadienne.

C'est également le gouvernement haïtien qui a proposé à la délégation canadienne l'hôtel El Rancho.

Le gouvernement canadien a défrayé les coûts du logement et de repas pour un cinquième fonctionnaire membre de la délégation, et le coût du logement d'un journaliste d'une radio communautaire de Montréal. Ces deux personnes logeaient également à l'hôtel El Rancho.

Lors de leur séjour, les membres

● ARGENTERIE ● CUIVRE
● MIROIR ● CHAUDRONS
● RÉPARATIONS
● ÉTAMAGE ● POLISSAGE
HC HÔPITAL DE CHAUDRONS
QUÉBEC ENR 687-2559

Séjour détente

Pour de belles vacances à
ST-JEAN-PORT-JOLI
2 nuits, 2 déjeuners, 2
soupers, visites de musée
de sculpture et d'ateliers
de sculpteurs 90\$
p.p. occ. double

OPTION: ALGOTHÉRAPIE
Soins santé: massage,
bain d'algues, 2 jours + 6
repas 165\$
p.p. occ. double

Forfaits de 5 à 7 jours disponibles.
Après le 21 juin, 10\$ de plus par forfait.
MOTEL AUBERT de GASPE
(1 heure de Québec)
Rés.: 1-418-598-3311

BLAZER 1988



Modèle 4 x 4
• Nouveau moteur 4.3 litres injection
4 modèles pour livraison immédiate

MARLIN
Chevrolet Oldsmobile Inc.

2145, boul. Charest ouest, Qué.
688-1212

Tiens ton CAMION!



Du 13 au 30 juin, la grande opération **TRUCKS EN STOCK** prend l'été d'assaut chez tous les concessionnaires Ford et Mercury du Québec.

Tu veux ton camion?
On le tient ton camion!

Le Ranger? Le camion compact le plus vendu au Canada! Musclé, robuste et capable d'en prendre, le Ranger est fait pour te coller à la peau comme il colle à la route!

Le Bronco II? Pratique, dynamique et d'allure sportive... il passe partout. Le Bronco II se fend toujours en quatre pour l'amener où tu veux, comme tu le veux, en tout confort!

L'Aérostair? Avec des lignes bien à elle, à la fois spacieuse, élégante et d'un tempérament fougueux, elle fera vite ta conquête. Car l'Aérostair en fait tourner des têtes!

Qu'il s'agisse d'un Ranger, d'un Bronco II ou d'une Aérostair, tout plein de modèles t'attendent. Pour démarrer ton été à plein gaz, passe nous voir!

L'opération **TRUCKS EN STOCK**? L'événement pare-chocs à pare-chocs à la grandeur du Québec chez tous les concessionnaires Ford et Mercury!

Les concessionnaires



DU QUÉBEC

juste de la qualité!

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES FORD ET MERCURY DU QUÉBEC INC.

Le scandale touche aussi le département de la Justice

♦WASHINGTON (AFP) - Le département de la Justice s'est retrouvé à son tour sur la sellette hier dans le scandale des attributions de contrats de défense par le Pentagone, un sénateur républicain l'ayant accusé d'avoir bloqué il y a trois ans un témoignage qui aurait pu révéler toute l'affaire.

M. Charles Grassley, sénateur républicain de l'Iowa, a affirmé dans un discours au Sénat qu'un responsable du département de la Justice avait pris le microphone des mains d'un enquêteur du département de la Défense, M. Robert Segal, qui témoignait en octobre 1985 devant une commission du Congrès.

Selon M. Grassley, M. Segal s'apprêtait à révéler que de nombreux consultants privés travaillant pour les firmes fournisseuses du Pentagone recevaient régulièrement

des informations confidentielles de certains responsables du département de la Défense.

«J'ai arrêté l'audition à ce moment. J'aimerais maintenant ne pas l'avoir fait», a déclaré M. Grassley, qui est l'un des membres du Congrès les plus critiques des dépenses du Pentagone.

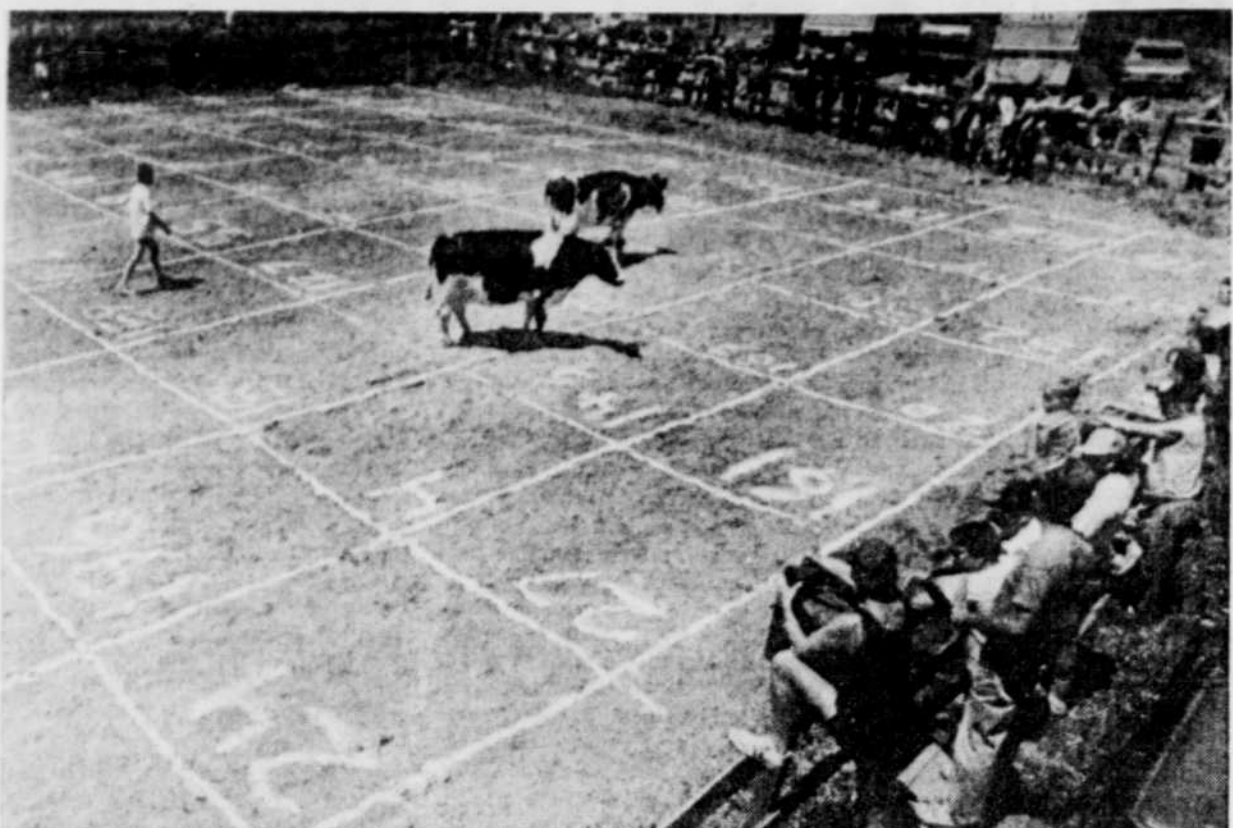
Le scandale a éclaté mardi dernier, à l'issue de deux ans d'enquête, lorsque le FBI (sûreté fédérale) a perquisitionné les bureaux de plusieurs anciens ou actuels responsables du Pentagone et de quelque 15 firmes travaillant pour ce département, qui auraient versé des pots-de-vin pour obtenir des documents confidentiels leur permettant d'avoir de lucratifs contrats.

À la suite des accusations de M. Grassley, l'Attorney General (ministre de la Justice) Edwin Meese a immédiatement convoqué une conférence de presse pour démentir tout laxisme de la part de son département.

M. Meese a indiqué que le bureau du département de la Justice chargé d'enquêter sur les cas de fraude dans l'attribution de contrats de défense avait obtenu depuis 1985 43 inculpations, 35 condamnations et récupéré quelque 32 millions de dollars.

L'Attorney General s'est d'autre part refusé à dire si l'ancien secrétaire à la Marine John Lehman était concerné par l'enquête du FBI. Selon des informations de presse, M. Lehman, qui fut secrétaire à la Marine de 1981 à 1987, aurait dévoilé des informations confidentielles sur les contrats du Pentagone et aurait averti l'un de ses ex-collaborateurs qu'il faisait l'objet d'une enquête, se rendant ainsi coupable d'obstruction à la justice.

Par ailleurs, le procureur en charge de l'affaire, M. Henry Hudson, a confirmé hier que 270 assignations à comparaître avaient été délivrées et indiquées que de nouvelles perquisitions pourraient être effectuées.



Idee originale
Au coeur de la région laitière de l'État de New York, les organisateurs d'une exposition agricole ont trouvé une brillante idée pour amasser des fonds. Ils ont préparé un genre de bingo dans lequel les « cartes de visite » des vaches déterminent les numéros des billets gagnants, ces billets ayant été vendus à \$5 l'unité au début de chaque partie...

Inculpation dans l'Irangate

♦WASHINGTON (AFP) - L'ancien chef de poste de la CIA (services américains de renseignement) au Costa Rica, M. Joseph Fernandez, a été inculpé hier de conspiration pour son rôle dans la fourniture illégale d'armes aux rebelles nicaraguayens.

M. Fernandez, 51 ans, est accusé d'avoir aidé le lieutenant-colonel Oliver North, ex-membre du Conseil national de sécurité (CNS), et le général à la retraite Richard Secord à livrer du matériel militaire aux contras qui combattent sur le front sud du conflit nicaraguayen.

Il est également accusé d'avoir participé à huit autres livraisons d'armes aux contras à une époque où la loi interdisait toute aide militaire américaine aux rebelles, ainsi que d'avoir fait de fausses déclarations à plusieurs responsables de la CIA et la commission Tower qui avait enquêté à la demande du président Ronald Reagan sur le scandale de l'Irangate.

Un total de cinq chefs d'accusation pèsent sur lui, chacun pouvant lui valoir cinq ans de prison et \$250,000 US d'amende.

Travaux publics Canada
Public Works Canada

APPEL D'OFFRES
DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire de district, Direction du Contrôleur, 189, rue Prince-William, C.P. 7350, Succursale "A", Saint John, N.B., E2L 4J4, seront reçues jusqu'à 15:00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus (téléphone: 648-4529), sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE
Numéro: 753303 **POUR PÊCHES ET OCÉANS**
Dragage, Canal intérieur de la Baie Miramichi
Rivière Miramichi, Comté de Northumberland, N.B.
Date limite: le mercredi 13 juillet 1988
Dépôt: 250\$
Pour information technique: J. Harriott (506) 648-4503.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs de Saint John, Moncton, Fredericton, Edmundston et Bathurst, N.B., Halifax, N.S., Charlottetown, P.E.I., St. John's, Nfld., Montréal, P.Q., Rimouski, P.Q., Willowdale, Ontario et Travaux publics Canada, Halifax, N.S., Montréal, P.Q., Québec, P.Q., Willowdale, Ontario.

INSTRUCTIONS
Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre de Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

appel d'offres

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Services auxiliaires

Projet: L'objectif visé par le présent appel d'offres est de solliciter des firmes spécialisées dans la saisie des données, afin d'en choisir une et de lui confier la responsabilité d'assurer les services de saisie des données au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour une durée de deux (2) ans.

La nature des services pour la première année porte sur la saisie et la vérification de documents représentant environ 704,700 enregistrements et des mandats spécifiques de saisie pouvant atteindre deux mille heures. Pour la deuxième année, le Ministère réévaluera ces données.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus au coût de vingt (20\$) dollars, à partir du 21 juin 1988 à l'adresse suivante:

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction des Communications
150, boul. St-Cyrille est, R.-C.
Québec, Qc
G1R 4Y1
Tél.: (418) 643-3127

Une réunion d'information aura lieu le 28 juin à 10h00 à la salle 15-03.

Qualifications requises pour soumissionner: Seules sont admises à soumissionner, les personnes physiques ou morales ayant une place d'affaires au Québec, ayant obtenu les services nécessaires en leur nom et ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine.

Réception des soumissions: Les soumissions devront parvenir à l'endroit ci-haut mentionné pour le 7 juillet 1988 à 15h00, date et heure de la clôture de la réception des soumissions. Une réunion d'information générale est prévue pour le septième jour suivant la date de publication de l'appel d'offres dans les journaux.

Chaque soumission sera valable pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Garantie de soumission exigée: Un cautionnement de soumission de 14900\$ au nom du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou chèque visé de 7450\$ à l'ordre du ministre des Finances est exigé.

Ouverture des soumissions: L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 7 juillet 1988 à 15h00, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Le Ministère n'est tenu d'accepter aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre,
PIERRE BERNIER

appel d'offres

APPELS D'OFFRES
pour 14 h heure locale

HSG.81481.A le mardi 5 juillet 1988	FSO.86425.A le mardi 12 juillet 1988	FSO.86426.A le mardi 12 juillet 1988	FSO.86427.A le mardi 12 juillet 1988
Région Mauricie	Région Montmorency	Région Montmorency	Région Montmorency
SERVICES D'AUTOBUS 47 PASSAGERS ENTRE LA TUQUE ET LA CENTRALE RAPIDE-BLANC	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE VAL-BELAIR PROJET: BOULEVARD PIE XI	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE SAINT-EMILE PROJET: MORISSETTE	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE SAINT-FOY PROJET: BOULEVARD WILFRID-HAMEL
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 100 000 \$	Garantie de soumission: 30 000 \$	Garantie de soumission: 60 000 \$
Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

Appel d'offres

Mesures sécuritaires à Québec
DOSSIER NO: 303-20-692

- Réalisation des travaux électriques (alarme-incendie) relatifs à la sécurité, Edifice "G", 1050, rue Conroy (Tour), Québec
- Garantie de soumission: 65 000\$
- Entrepreneurs invités: Spécialisés

Les travaux portent sur de l'électricité et de la mécanique.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 21 juin 1988 par remise d'un montant non remboursable de 30\$.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9, (418) 643-5484.

Les plans et devis sont aussi disponibles pour consultation au 190, boul. Crémazie est, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission à l'ordre de la Société immobilière du Québec au montant indiqué.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

Date et heure limites de réception des soumissions:
Le mercredi 13 juillet 1988 à 15 heures

Guy Vachon
Vice-président Construction

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
pour 14 h heure locale

HSG.81481.A le mardi 5 juillet 1988	FSO.86425.A le mardi 12 juillet 1988	FSO.86426.A le mardi 12 juillet 1988	FSO.86427.A le mardi 12 juillet 1988
Région Mauricie	Région Montmorency	Région Montmorency	Région Montmorency
SERVICES D'AUTOBUS 47 PASSAGERS ENTRE LA TUQUE ET LA CENTRALE RAPIDE-BLANC	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE VAL-BELAIR PROJET: BOULEVARD PIE XI	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE SAINT-EMILE PROJET: MORISSETTE	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE SAINT-FOY PROJET: BOULEVARD WILFRID-HAMEL
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 100 000 \$	Garantie de soumission: 30 000 \$	Garantie de soumission: 60 000 \$
Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

HAE.84615.A le mardi 12 juillet 1988	LSB.81233.A le mardi 12 juillet 1988	MPJ.86037.A le mardi 12 juillet 1988
Région Mauricie Centrale Grand-Mère	Aménagement Beauharnois Comité de Beauharnois	Région Manicouagan Poste Bersimis 1
MODERNISATION DES SERVICES ELECTRIQUES AUXILIAIRES	FOURNITURE ET INSTALLATION DE TRAVES POUR LES PONTS-ROUTES DE L'EVACUATEUR ET DU CANAL DE FUITE DU BARRAGE NO 2	CONSTRUCTION DE BASSINS DE RÉCUPÉRATION D'HUILE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 60 000 \$	Garantie de soumission: 200 000 \$	Garantie de soumission: 70 000 \$
Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION
Direction Approvisionnement et de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
8181 av. de l'Esplanade
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Pour renseignements: (514) 383-2500

Si le document n'est pas gratuit, le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin

appel d'offres

Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
8202	2500 cloisonnettes (écrans d'insonorisation)	Vanier

Clôture de la soumission: 12 juillet 1988 à 15 h

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des Approvisionnements
Bureau des appels d'offres
117, rue St-André, rez-de-chaussée, Québec (Québec), G1K 3Y3, (téléphone: (418) 643-5438)

Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des Approvisionnements,
Jean-Claude Carreau, ing.

appel d'offres

Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche

PROJET # 652-015 — Construction d'un pont au-dessus de la rivière French dans la réserve faunique Rouge-Matawin. Circonscription électorale de Labelle.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom. (4072 Entrepreneur en travaux de génie civil, classe II).

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 21 juin 1988 par remise d'un montant de cinq dollars (5,00\$) non remboursable soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, 117, rue St-André, rez-de-chaussée, Québec (Québec), G1K 3Y3, (téléphone: (418) 643-2210).

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, à la Direction des opérations régionales, Service de l'administration, ressources techniques, 6255, 13e Avenue, Rosemont, Montréal (Québec), (téléphone: (514) 374-5840), d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 8500\$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garanties par le Gouvernement du Québec ou par le Gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas cinq (5) ans, au montant de 4250\$.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
LE VENDREDI 8 JUILLET 1988 À 15:00 HEURES

Le sous-ministre
Pierre Bernier

PROJET # 802-063 — Construction de deux (2) ponts au-dessus du ruisseau Brunet (un (1) pont sur la route #2 et un (1) pont sur la route #24) dans le Parc d'Aigubelle. Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom. (4072 Entrepreneur en travaux de génie civil, classe II).

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 21 juin 1988 par remise d'un montant de 20,00\$ non remboursable soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, 117, rue St-André, rez-de-chaussée, Québec (Québec), G1K 3Y3, (téléphone: (418) 643-2210).

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, à la Direction des opérations régionales, Service de l'administration, ressources techniques, 180, boulevard Rideau, Noranda (Québec), J9X 1N9, (téléphone: (819) 762-8154), d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec et à l'Association de la Construction de l'Ouest du Québec Inc.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 18 000\$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garanties par le Gouvernement du Québec ou par le Gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas cinq (5) ans, au montant de 9 000\$.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
LE VENDREDI 8 JUILLET 1988 À 15:00 HEURES

Le sous-ministre
Pierre Bernier

appel d'offres

Hydro-Québec

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION
Direction Approvisionnement et de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
8181 av. de l'Esplanade
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Pour renseignements: (514) 383-2500

Si le document n'est pas gratuit, le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin

EN BREF...

■ Chute de 10 étages

RENNES, France (AFP) — Un enfant de deux ans qui, laissé sans surveillance, est tombé du 10^e étage d'un immeuble à Rennes (ouest de la France) a été retrouvé dans un bosquet, 30 mètres plus bas, souffrant seulement d'une entorse au bras. Gérard avait été confié vendredi soir par sa mère à la garde d'un ami. Celui-ci a quitté l'appartement laissant l'enfant sans surveillance. C'est un voisin qui l'a retrouvé au pied de l'immeuble dans la soirée. L'enfant a été récupéré par sa mère 12 heures plus tard.

■ Condamnation

JOHANNESBURG (AP) — Leah Tutu, épouse de Mgr Tutu, prix Nobel de la paix en 1984, a été condamnée hier à des amendes totalisant 80 rands (environ \$44 US) pour infraction au code de la route et refus de se présenter devant le tribunal. Mme Tutu avait été interpellée et brièvement emprisonnée le 10 juin dernier par la police. Son époux s'était plaint du traitement qu'elle avait subi lors de cette interpellation.

■ La télé en URSS

MOSCOU (AFP) — L'hebdomadaire *Ogoniok* propose la création en URSS d'une deuxième télévision pour lutter contre « le monopole » des chaînes existantes et introduire le « pluralisme socialiste des idées ». « Les téléspectateurs n'ont pas d'autre choix que de regarder ce qu'on leur propose », écrit l'hebdomadaire ajoutant que ceux qui détiennent « le monopole ne sentent pas la nécessité de prêter l'oreille aux remarques ».

■ 37 ans de prison

LONDRES (AFP) — Deux membres de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) arrêtés au début de l'année dernière alors qu'ils préparaient une campagne d'attentats à la bombe sur le territoire britannique ont été condamnés à un total de 37 années de prison hier par un tribunal de Londres. Patrick MacLaughlin, 40 ans, et Liam McCotter, 25 ans, tous deux de Belfast, ont été condamnés respectivement à 20 et 17 ans de prison.

■ Chère Bentley

LONDRES (AFP) — La première automobile Bentley Speed Six Tourer (6.6 litres) construite voici 60 ans, a été vendue aux enchères 238,000 livres (\$428,400 US) hier à Londres chez le marchand d'art Sotheby's. Fabriquée en 1928, cette voiture de prestige a été acquise par un marchand britannique dont l'identité n'a pas été révélée.



Service rapide!

En fin de semaine avait lieu à Paris la traditionnelle course de huit kilomètres réservée aux garçons de café. Les garçons de café doivent maintenir en équilibre les bouteilles et les verres placés au départ dans leurs plateaux. À l'arrière-plan, on aura reconnu l'Opéra de Paris.

Pologne: les évêques reprochent au pouvoir son manque d'audace

♦ **VARSOVIE (AFP)** — Les évêques polonais ont réclamé la liberté d'association pour tous, le rétablissement du pluralisme syndical et l'application de profondes réformes susceptibles de surmonter la crise politique et économique en Pologne, dans une déclaration de l'épiscopat.

À l'issue de leur réunion plénière tenue le week-end dernier à Białystok, dans le nord-est du pays à proximité de la frontière soviétique, les évêques ont publié un communiqué dans lequel ils reprochent au pouvoir son manque d'audace dans le choix des réformes pour combattre les maux dont souffre le pays.

Ils expriment le regret que la population, les jeunes notamment, soit exclue de la gestion des affaires du pays et déplorent que les réformes appliquées par l'équipe du général Wojciech Jaruzelski soient « timorées » et donc « inefficaces ».

« Les réformes devraient conduire à des changements profonds et courageux dans les domaines économique, social et politique », affirment les évêques, estimant que celles mises en place jusqu'ici ne visent uniquement qu'à « améliorer le

fonctionnement de l'appareil d'État et du parti ».

Par conséquent, les évêques réclament la « liberté d'association pour tous, indépendamment des confessions, des points de vues et appartenances politiques » ainsi que le rétablissement du « pluralisme syndical » qui, disent-ils, relève des droits inaliénables des travailleurs.

Enfin, l'épiscopat rejette implicitement sur le pouvoir la responsabilité

des grèves qui ont récemment eu lieu dans les chantiers navals à Gdansk (nord du pays) et dans les aciéries Lénine à Nowa-Huta (sud).

La mise à l'écart des jeunes de la gestion des affaires et la paupérisation de la population à la suite d'importantes hausses des prix des denrées alimentaires de base ont engendré des « réactions énergiques » parmi les ouvriers, concluent les évêques.

Malgré toutes les pressions, Mgr Lefebvre ira de l'avant

♦ **ÉCÔNE, Suisse (AFP)** — Mgr Marcel Lefebvre, chef de file des catholiques traditionalistes, ne reviendra pas, malgré les appels lancés par le Vatican et les conférences épiscopales de Suisse, de France et d'Allemagne, sur sa décision de sacrer quatre évêques le 29 juin prochain à Écône (canton suisse du Valais), ce qui entraînerait un schisme avec Rome.

Dans un message adressé hier soir à la presse internationale, le

prélat traditionaliste a commenté le contexte dans lequel s'est opérée la rupture avec le Vatican, sans y apporter d'éléments nouveaux.

Il a notamment insisté sur le « climat toujours tendu, quoique poli » qui a marqué les derniers colloques, et sur la déception qu'il a éprouvée, se plaignant en outre de la « persécution sans répit et cruelle » dont il estime avoir été l'objet de la part de Rome « pour nous obliger, dit-il, à la soumission au Concile ».

VERRES DE CONTACT
CLINIQUE D'OPHTHALMOLOGIE RICHARD
Gaëtan Richard, md
FRCS(C)
1045, chemin Ste-Foy
QUÉBEC
Face Hôpital St-Sacrement
683-4450

VENTE ANNIVERSAIRE
RABAIS DE 15 A 50%
MATELAS DAUPHIN
LA FABRIQUE DE TOUS REPOS
Charny, Québec, Ste-Foy, Charlesbourg
et partout au Québec
JUIN 88

ACHETEZ OU LOUEZ

LOCATION QUOTIDIENNE
HEBDOMADAIRE
MENSUELLE

LE PLUS PETIT ET
POURANT
LE PLUS
EFFICACE DES
ASSISTANTS LE
COMPAQ
PORTABLE III^{MC}



Le nouveau COMPAQ PORTABLE III, à la fine pointe de la technologie, est doté de toutes les caractéristiques que pourraient souhaiter les usagers les plus exigeants, et pourtant, il ne pèse que 18 livres. Son processeur 80286 de 12 MHz est deux fois plus rapide que celui d'un AT. Muni d'une mémoire vive expansible de 640 kO, le COMPAQ PORTABLE III comporte un clavier pleine grandeur à touches numériques séparées, un affichage au plasma de haute résolution et, en option, une unité fixe de 20 ou 40 mO. Qu'il s'agisse de l'achat, du crédit-bail ou de la location d'un ordinateur, y compris la gamme exceptionnelle d'ordinateurs personnels COMPAQ^{MC}, Hamilton n'a pas d'égale pour répondre à vos besoins.

10
ANS
D'EXCELLENCE

HAMILTON^{MD}
VENTE ET LOCATION D'ORDINATEURS

Mille et une façons de mieux vous servir.

Québec 522-4446
Montréal 332-4755
Numéro sans frais
1-800-361-6751
Québec • Montréal • Ottawa • Toronto •
London • Edmonton • Calgary • Vancouver

OMHA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Projet: **TAUX HORAIRE — TRAVAUX MINÉURS**

- Réparation de céramique
- Pose de tapis, parquets et tuiles
- Réparation d'appareils ménagers (cuisinière/réfrigérateur)
- Fourniture et recharge d'extincteurs (protection incendie)

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées et adressées en duplicata au directeur général de l'Office municipal d'habitation de Québec, 350, boul. Charest est, Québec G1K 3H5 (7^e étage) seront reçues jusqu'à 14 heures, le 29 juin 1988.

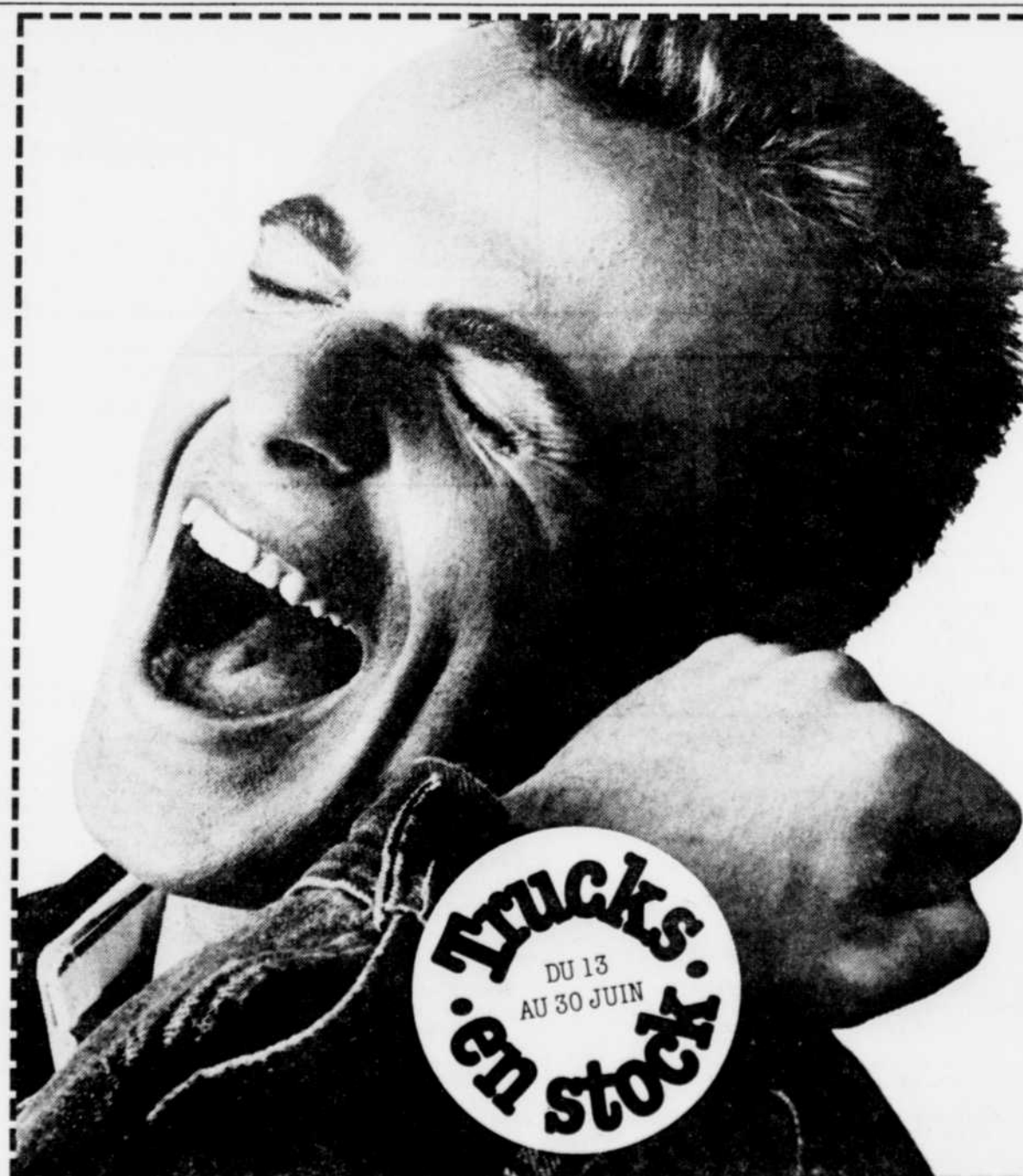
Les intéressés pourront obtenir les plans, devis, documents de soumission et renseignements pertinents à l'adresse mentionnée ci-dessus. Le bureau est ouvert entre 8h30 et 16h00 (fermé entre 12h00 et 13h30). La présente est limitée aux entrepreneurs ou firmes spécialisées.

Un versement de 25\$ sera exigé pour l'obtention des documents de soumission; ce montant devra être déposé sous forme de chèque émis au nom de l'OMHAQ et sera remboursé à chaque entrepreneur qui aura présenté une soumission et retourné les documents d'appel d'offres en bon état dans un délai de 15 jours après l'ouverture des soumissions.

L'Office municipal d'habitation de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Québec, le 16 juin 1988.

Denis Lunau
Directeur général



J'ai mon CAMION!

Présentez-vous chez votre concessionnaire Ford et Mercury et dites « Je veux mon camion! ». Mais faites vite... l'opération TRUCKS EN STOCK est en cours jusqu'au 30 juin seulement!

Les concessionnaires



DU QUÉBEC

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES FORD ET MERCURY DU QUÉBEC INC.

F R F A I T

ÉTÉ

Cet été, offrez-vous des vacances fraîches et reposantes dans une oasis de verdure côtoyant le Lac Delage.



À quelques minutes du Vieux-Québec, le Manoir vous offre une chambre confortable, le repas du soir, le petit déjeuner, l'accès à la piscine et à la salle de détente, de même que de nombreuses activités



LE MANOIR DU LAC DELAGE

HOTEL DE VILLEGIATURE ET CENTRE DE CONGRES

40, ave du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0

RÉSERVATIONS (418) 848-2551 1-800-463-2841

★★★★

sportives (voile, planche à voile, pédalo, canot, tennis, mini-golf, bicyclette). Les activités sportives et l'hébergement sont gratuits pour les enfants de 18 ans et moins partageant la chambre des parents.

Tout compris

79\$

(Prix par personne par jour en occupation double d'une chambre régulière, incluant la taxe et le service.)

Remise
en espèces
de 500
par GM jusqu'au 30 juin!

*

prolongée

Véhicules admissibles	Remise en espèces de 500 \$ [*]	Climatisation sans supplément ^{††} Climatisation posée en usine, sans supplément de prix, pour les modèles 1987 et 1988 neufs spécialement équipés, selon le tableau ci-dessous. Toutes taxes applicables en sus, y compris la taxe fédérale d'accise.	Boîte automatique sans supplément ^{††} Boîte automatique sans supplément de prix pour les modèles 1987 et 1988 neufs spécialement équipés, énumérés dans le tableau ci-dessous.	Rabais de 500 \$ ^{††} Rabais de 500 \$ pour les modèles 1987 et 1988 neufs spécialement équipés, énumérés dans le tableau ci-dessous.
* Remise en espèces offerte directement par General Motors, disponible uniquement pour les achats au détail. Vous pouvez garder ce montant ou l'appliquer à votre transaction. L'offre s'applique aux véhicules intégralement neufs de 1988 et de l'année de fabrication précédente achetés et livrés avant la fermeture des bureaux le 30 juin 1988. L'offre comporte une participation du concessionnaire. †† Offre valable uniquement pour les achats au détail. Le concessionnaire ne dispose pas toujours de tous les véhicules en stock pour livraison immédiate. Consultez le concessionnaire participant pour de plus amples détails.				
• CHEVROLET CAVALIER • PONTIAC SUNBIRD	Remise en espèces de 500 \$ plus		✓	OU ✓
• CHEVROLET BERETTA, CORSICA • PONTIAC TEMPEST	Remise en espèces de 500 \$ plus	✓	OU ✓	OU ✓
PICK-UP: • CHEVROLET S-10 • GMC S-15	Remise en espèces de 500 \$ plus	✓	OU ✓	OU ✓
• CHEVROLET CAMARO • PONTIAC FIERO, FIREBIRD, GRAND AM • OLDSMOBILE FIRENZA, CUTLASS CALAIS • BUICK SKYHAWK, SKYLARK	Remise en espèces de 500 \$			
• CHEVROLET SPRINT • PONTIAC FIREFLY	Remise en espèces de 400 \$			



Dépêchez-vous d'apporter cette annonce chez votre concessionnaire GM.

Consultez votre concessionnaire GM participant pour vous renseigner sur les programmes de stimulation correspondants destinés aux parcs et s'appliquant à certains modèles.